Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 72 (2010)
Heft: 8

Rubrik: ASETA ; Impressum

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Plus de tachygraphes en-dessous de 40 km/h

ASETA/. La nouvelle Ordonnance sur les chauffeurs, suite à sa révision, entrera en vigueur au 1.1.2011. Elle concerne les transport poids lourd et le transports professionnel de personne qui dépassent la vitesse de 40 km/h.

Le Conseil fédéral a accepté les modifications de l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (Odonnance sur les chauffeurs OTR 1). Avec cette révision, les entreprises de transport suisses et européennes seront soumises aux mêmes conditions de concurrence en matière de trafic international. Ces modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2011.

Cette nouvelle mouture a une incidence directe sur les chauffeurs de véhicules motorisés dont la vitesse maximale ne dépasse pas 40 km/h. L'article 4, al. 1, point a de l'actuelle ordonnance stipule que : « La présente ordonnance ne s'applique pas aux conducteurs des véhicules dont la vitesse maximale autorisée n'excède pas 30 km/h ». Dès l'année prochaine l'article 4 aura la teneur suivante : « La présente ordonnance ne s'applique pas aux conducteurs des véhicules dont la vitesse maximale autorisée n'excède pas 40 km/h ».

En conséquence, la nouvelle ordonnance supprime l'obligation du tachygraphe pour les véhicules dont la vitesse maximale n'excède pas 40 km/h.

L'ASETA s'était engagée pour l'augmentation de la vitesse limite lors de la révision de l'OTR.

Bulletin de commande ASETA

Combinaison enfants 100% coton, bleu/rouge	Age	2	3	4	6	8	10	12	14
	Taille	92	98	104	116	128	140	152	164
	CHF	38.–		43.–			48.–		
	Quantité								
Combinaison, rouge-noir, CHF 82.–	Taille	S = 44/46		M = 48/50		L = 52 / 54		XL = 56 / 58	
60% coton, 40% polyester	Quantité								
Combinaison, rouge, CHF 60.– dans la limite des stocks disponibles	Taille	44	46	48	50	54	56	58	
75% coton, 25% polyester	Quantité								
Salopette, rouge, CHF 58.–	Taille	44	46	48	50	52	54	56	58
75% coton, 25% polyester	Quantité								
T-shirt, gris chiné, CHF 18.–	Taille	S		M		L		XL	
100% coton	Quantité								

Les frais d'envoi sont facturés en sus. Paiement dans les 30 jours, net.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

NPA, Lieu _____

Envoyer à ASETA, case postale, 5223 Riniken, fax 056 441 67 31

Le numéro 9/2010 paraîtra le 2 septembre 2010

Les thèmes:

TA spécial
Technique de récolte des pommes de terre

ASETA Rapport annuel

Technique des champs
Série d'articles : utilisation communautaire de machines

Cultures spéciales
Technique viticole

Forum énergie
Photovoltaïque: concept et exploitation

Impressum

Technique Agricole

72e année

Editeur
Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA),
Willi von Atzigen, directeur

Rédaction
Ueli Zweifel: red@agrartechnik.ch
Gaël Monnerat: g.monnerat@agrartechnik.ch

Abonnement, changement d'adresse
case postale, 5223 Riniken
tél. 056 441 20 22, fax 056 441 67 31
internet: www.agrartechnik.ch

Annonces
Espace Media SA, Agro-Publications,
Dammweg 9, case postale, CH-3001 Berne
Barbara Gusset, tél. 031 330 30 17,
fax 031 330 30 57
inserate@agripub.ch,
www.agripub.ch

Vente des annonces
Daniel Sempach, tél. 034 415 10 41
e-mail: daniel.sempach@agripub.ch
Daniel Banga, tél. 031 330 37 54
e-mail: daniel.banga@agripub.ch

Tarif des annonces
Tarif valable: 2010
Rabais de 25 % sur la combinaison avec *Schweizer Landtechnik*

Imprimerie et expédition
Stämpfli Publications SA
Wölflistrasse 1, 3001 Berne

Coordination de production
Roberto Bruno

Paraît 11 fois par an

Prix de l'abonnement
Suisse: CHF 107.– par an (2,3 % TVA incluse)
Gratuit pour les membres ASETA
Etranger: CHF 133.–, € 82,–

Le numéro 9/2010 paraîtra le 2 septembre 2010

Dernier jour pour les ordres d'insertion: 13 août 2010